



vous informer

Prestations d'action sociale 2025

Familles - Seniors - Santé

■ Marne Ardennes Meuse



santé
famille
retraite
services

marne-ardennes-meuse.msa.fr

L'essentiel & plus encore



Familles

Aides destinées aux personnes bénéficiant de prestations familiales versées par la MSA.

► ENFANTS, ADOLESCENTS, JEUNES

Prestations	Aides	Durée	Conditions
Aide à la première naissance déclarée à la MSA	150 € versés sous forme de bons d'achat	Sans condition de ressources pour toute première naissance déclarée à la MSA en prestations familiales	
Aide aux naissances multiples	Jumeaux : 500 € (+ 250 € par enfant suppl.)	Sans condition de ressources (non cumulable avec aide 1 ^{ère} naissance)	
Accueil 0 à 4 ans (crèche, halte-garderie, multi-accueil)	Depuis le 01/01/2022, versement d'une dotation / prestation de service à la structure d'accueil.		Participation familiale fonction des ressources et du nombre d'enfants
Aide complémentaire au versement de l'allocation de soutien familial	50 €/mois et par enfant	1 an dans la limite des 20 ans de l'enfant	Décès d'un des parents sans condition de ressources
Vacances collectives : séjour avec organisme agréé	De 12 € à 19 €/jour selon le Quotient Familial (QF)	De 4 à 30 jours	Enfant de 3 à 18 ans QF maxi = 1 000 €
Vacances familiales : tout type de structures	12 €/jour/personne	De 2 à 14 jours	Enfant de 0 à 18 ans QF maxi = 1 000 €
Accueil de loisirs (hors péri-scolaire)	6,50€ / jour versés à la famille - Depuis le 01/01/2022, versement d'une dotation annuelle à la structure	Vacances scolaires	Enfant de 3 à 16 ans sans condition de ressources
Centres AVMA (pension complète)	Forfait de 75 € par enfant	1 séjour dans l'année cumulable avec les bons de vacances	Bénéficier des bons pour les vacances individuelles QF maxi = 1 000 €
MSA Activités : activités sportives, culturelles ou de loisirs de proximité	Remboursement forfaitaire jusqu'à 75€	Valable du 01/09/2026 au 31/08/2027 Année scolaire 2026/2027	Enfant de 6 à 17 ans révolus QF maxi = 1 000 €
AELE (Allocation Extra Légale aux Etudiants)	3 forfaits selon le QF : 710 € / 980 € / 1 190 €	Valable du 01/09/2025 au 31/08/2026 Année scolaire 2025/2026	Etudiant de 18 à 24 ans Etudes supérieures QF maxi = 1 000 €
Aide aux apprentis	Prise en charge frais équipement : 250 €	Valable du 01/09/2025 au 31/08/2026 Année scolaire 2025/2026	QF maxi = 1 000 €
Aide BAFA (formation de base)	Versement unique : 300 €	Valable du 01/09/2025 au 31/08/2026 Année scolaire 2025/2026	sans condition de ressources
Aide restauration scolaire (maternelle-primaire)	200 à 400 € selon le QF	Valable du 01/09/2025 au 31/08/2026 Année scolaire 2025/2026	QF maxi = 1 000 €
Aide installation jeunes actifs	500 € pour l'achat équipement ménager		Moins 30 ans QF < 825 € 1 ^{ère} affiliation MSA à titre principal

► PRIME ET PRÊT ASSISTANT MATERNEL

Motifs	Aides	Conditions
• Achat équipements	• 300 ou 600 € selon classement commune	• non soumis conditions de ressources • 1 ^{ère} année d'installation
• Travaux amélioration accueil	• Prêt sans intérêt maxi : 10 000 € (PAH - PALA) / 36 mensualités	• non soumis conditions de ressources

► PRÊTS, AVANCES SUR PRESTATIONS FAMILIALES

Motifs	Aides	Durée	Conditions
• Amélioration de l'habitat	• 80% des dépenses engagées • maxi : 1067,14 € mini : 150 €	• 36 mensualités maxi - prêt avec intérêt 1% par mensualité	Percevoir de la MSA les allocations familiales pour 2 enfants. QF inférieur ou égal à 1 000 €
• Equipement ménager	• maxi : 500 € mini : 150 €	• 24 mensualités - avance sur PF	

► AIDE À DOMICILE

Aides pour financer un(e) Technicien(ne) en Intervention Sociale et Familiale (TISF) ou un(e) Auxiliaire de Vie Sociale (AVS). Elles s'adressent aux familles bénéficiant de **prestations familiales**.

Motifs	Aides*	Durée	Conditions
Périnatalité / arrivée d'un enfant	100 h AVS / illimité TISF	1 an (+6 mois si jumeaux, +1 an si triplés ou plus)	Selon le QF de 0 € à 1 000 €
Dynamique Familiale	100 h AVS (500h si maladie de longue durée) / illimité TISF	1 an (2 ans si maladie de longue durée)	Selon le QF de 0 € à 1 000 €
Rupture familiale	100 h AVS / illimité TISF	1 an (+6 mois si jumeaux, +1 an si triplés ou plus)	Selon le QF de 0 € à 1 000 €
Inclusion	100 h AVS / illimité TISF formée au handicap	1 an	Selon le QF de 0 € à 1 000 €
Pour les 4 motifs ci-dessus : pas de renouvellement - sauf situation exceptionnelle sur décision du CASS, après évaluation d'un travailleur social			
Personne adulte handicapée en perte d'autonomie	100 h	1 an	Selon le QF de 0 € à 1 000 €

*Participations horaires des familles de 1,50 € à 5 € par heure selon le quotient familial (QF).

► AIDE À L'ÉNERGIE

Motifs	Aides	Durée	Conditions
• Personnes en difficulté socio-économique (aide à électricité, gaz, fioul, bois, granulés...)	• 200 € à 400€ selon ressources	• 5 accords maxi • 2 aides/an maxi	• Familles : être allocataire à la MSA (QF maxi = 1000 €) • Ressortissant MSA sans enfant ou personne handicapée : être ouvrant droit en maladie • Seniors : être retraité et percevoir un avantage vieillesse majoritaire MSA au titre salarié ou exploitant (selon Revenu Brut Global) • Bénéficier d'un accompagnement individuel par un travailleur social MSA

► AIDE EXCEPTIONNELLE ET AVANCE SUR PRESTATIONS FAMILIALES

Attribution décidée par le Comité d'Action Sanitaire et Sociale (CASS) au cas par cas d'après l'évaluation sociale réalisée par un travailleur social.

► FONDS UNIQUE HABITAT (FUH)

La MSA contribue à ce fonds départemental relevant de la responsabilité des Conseils Généraux. Son domaine d'intervention concerne les loyers (entrée dans des lieux, retard), les impayés d'eau, d'énergie et de téléphone. Les demandes d'aides sont à déposer auprès du Conseil Général de chaque département.

AUTRES DISPOSITIFS

► MÉDIATION FAMILIALE ET ESPACES DE RENCONTRE

Financement MSA sur dotation "mission nationale ASS" dans le cadre de prévention et d'accompagnement des ruptures familiales.

► ACTIONS PARENTALITÉ

Financement MSA dans le cadre des REAAP (réseaux d'écoute, d'appui et d'aide à la parentalité).

► PARTENARIAT

Attribution de subventions aux acteurs locaux œuvrant sur les territoires et partageant des objectifs communs avec la MSA.

COMMENT CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL (QF) ?

1/12^h des revenus annuels N-2 avant abattements + prestations familiales du mois précédant la demande

nombre de parts*

- * | • 2 parts par allocataire (couple ou personne seule)
- 1/2 part par enfant à charge (le premier, le deuxième, le quatrième enfant et les suivants)
- 1 part pour le 3^e enfant uniquement
- 1/2 part supplémentaire pour les bénéficiaires de l'allocation éducation enfant handicapé (AEEH)



Seniors

Aides destinées aux retraités bénéficiant d'un avantage vieillesse majoritaire MSA ou droits retraite liquidés par la MSA dans le cadre de la LURA.

► AIDE À DOMICILE

Aide pour financer l'intervention d'un service prestataire d'aide à domicile.

Bénéficiaires	Aides	Durée	Conditions
• retraités avec critères de fragilité • retraités avec critères de fragilité + événement brutal	• 16h/mois maxi • 20h/mois maxi	• 1 an renouvelable • 3 mois maxi	• participation selon ressources • évaluation de la situation au domicile

► AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE

Motif	Bénéficiaires	Aides	Conditions
Achat et pose petits équipements / aménagements	Personnes âgées	Forfait 200 € limités frais réels	• soumis à condition de ressources et après intervention éventuelle du dispositif «Ma Prime Adapt'»

► ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION (ADH)

Motif	Aides	Durée	Conditions
Faciliter le retour à domicile	Financement • intervention aide à domicile (maxi 18h) • aide aux repas • abonnement téléassistance • adaptation logement	21 jours	• participation selon ressources • 1^{ère} évaluation et demande faites par le travailleur social de l'hôpital

► PRÊTS AUX PERSONNES ÂGÉES

Motif	Aides	Durée	Conditions
Rénovation, adaptation de l'habitat	80% des dépenses engagées • maxi : 1 067,14 € • mini : 150 €	36 mensualités maxi avec intérêt 1% par mensualité	• soumis à condition de ressources et après intervention éventuelle du dispositif «Ma Prime Adapt'»

► AIDE EXCEPTIONNELLE

Attribution décidée par le Comité d'Action Sanitaire et Sociale (CASS) au cas par cas d'après l'évaluation sociale réalisée par un travailleur social.

► TÉLÉASSISTANCE

Motif	Aides	Durée	Conditions
Aide financière sur abonnement	8 €/mois maxi	1 an renouvelable selon RBG	- pas de cumul avec l'APA - opérateurs proposant service à caractère social conventionnés avec MSA sous condition de ressources

► AIDE AU RÉPIT DE L'AIDANT

Motif	Aides	Conditions
Favoriser le répit de l'aidant	Participation aux frais : - intervention d'une aide à domicile ou suivi psychologique : 300 € ou 500 € - hébergement temporaire en établissement : 500 € ou 800 €	- évaluation du besoin par un travailleur social - participation selon ressources

► AIDE AUX REPAS

Motif	Aides	Durée	Conditions
Aide pour favoriser la prise de repas équilibrés	forfait 500 €	1 an	- soumis à condition de ressources - évaluation du besoin par un travailleur social



Santé

Aides destinées aux personnes bénéficiant de prestations santé versées par la MSA.

► ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)

Motif	Aides	Conditions
Aide à la souscription	Participation aux frais : 1^{ère} année : de 500 € à 700 € 2^{ème} année : de 300 € à 500 € 3^{ème} année : de 200 € à 300 €	- montant de l'aide selon situation familiale et ressources - ne pas bénéficier de la complémentaire santé solidaire

► ACCÈS AUX SOINS COÛTEUX

Aides	Conditions
Participation, sous conditions, dans la limite de : - prothèses auditives : 700 € par appareil - prothèses dentaires : 500 € - frais optiques : 200 € maxi - semelles orthopédiques : forfait 70 €	- prothèse capillaire : 200 € - ne pas bénéficier de la complémentaire santé solidaire - ressources selon composition familiale

► REMPLACEMENT DES EXPLOITANTS

Motif	Aides	Durée	Conditions
• Aide à la souscription d'une assurance SR	75% maxi : 375 € 50% maxi : 250 € 30% maxi : 150 €	1 ^{ère} année 2 ^{ème} année 3 ^{ème} année	QF maxi : 2 SMIC nets
• Remplacement maladie, accident vie privée, décès, AT, MP	106 €/jour	Arrêt de 30 jours minimum Indemnisation limitée à 15 jours Au-delà : passage en CASS	QF maxi : 2 SMIC nets Dans la limite de 3 ans/exploitant en longue maladie ou invalidité
• Remplacement épuisement professionnel	192,50 €/jour	14 jours renouvelables	Sur certificat médical ou attestation d'un psychologue clinicien Accompagnement social proposé QF maxi : 2 SMIC nets

► AIDE POUR FOURNITURES À USAGE UNIQUE

Motif	Aides	Conditions
Incontinence	400 €/an	- sur présentation d'un certificat médical - ressources selon composition familiale

► SUIVI PSYCHOLOGIQUE

Motif	Aides	Conditions
Sur orientation d'un professionnel médico-social MSA. Prise en charge de 2 à 10 séances de psychothérapie après mise en place des dispositifs de droit commun.	60 € maxi par séance	ressources plafond : QF maxi = 1 000 € pour les familles / Revenu brut global pour les retraités

► SÉANCES PSYCHOMOTRICITÉ

Motif	Aides	Durée	Conditions
Sur demande d'un travailleur social MSA. Prise en charge de 10 séances psychomotricité	Bilan : 100 € (1 fois) 10 séances/an : 400 € (2 fois)	2 ans maxi	QF maxi = 1 000 €

► AIDE AU RÉPIT DE L'AIDANT / PERSONNES HANDICAPÉES

Motif	Aides	Conditions
Favoriser le répit de l'aidant	Participation aux frais : - intervention d'une aide à domicile ou suivi psychologique : 300 € ou 500 € - hébergement temporaire en établissement : 500 € ou 800 €	- évaluation du besoin par un travailleur social - participation selon ressources

► AIDE AUX REPAS - PERSONNES HANDICAPÉES

Motif	Aides	Durée	Conditions
Aide pour favoriser la prise de repas équilibrés	forfait 500 €	1 an	- soumis à condition de ressources - évaluation faite par un travailleur social

► TÉLÉASSISTANCE - PERSONNES HANDICAPÉES

Motif	Aides	Durée	Conditions
Aide financière sur abonnement	8 €/mois maxi	1 an renouvelable	- personnes handicapées du régime agricole non retraitées. - Pas de cumul avec la PCH (prestation de compensation du handicap). - opérateurs proposant service à caractère social conventionnés avec MSA - QF maxi = 1 000 €

► AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE - PERSONNES HANDICAPÉES

Motif	Bénéficiaires	Aides	Conditions
Achat et pose petits équipements / aménagements	Personnes handicapées	Forfait 200 € limités frais réels	soumis à condition de ressources et après intervention éventuelle du dispositif «Ma Prime Adapt'»

► SOINS PALLIATIFS À DOMICILE

Motif	Aides	Conditions
Interventions, articles et équipements non pris en charge : garde maladie, changes, alèses, alimentation gélifiée, etc.	1000 € limités frais réels	ressources plafond : QF pour les familles / Revenu brut global pour les retraités

► AIDE À DOMICILE - PERSONNES HANDICAPÉES

Aide pour financer l'intervention d'un service prestataire d'aide à domicile.

Motif	Aides	Durée	Conditions
Personne Adulte Handicapée isolée et en perte d'autonomie	100h/an maxi	1 an renouvelable	- avoir des problèmes de santé invalidants (AAH, PTI 2ème catégorie, certaines ALD, AT, MP...) - présenter une incapacité durable (> 3 mois) - ne pas bénéficier d'une Majoration Tierce Personne

► SÉANCES D'ERGOTHÉRAPIE

Motif	Aides	Durée	Conditions
Familles en difficultés psychosociales	Bilan : 100€ Séances : 10/an 40€/séance soit 400 €/an dans la limite frais réels	2 ans maxi	- bénéficier d'un accompagnement par un travailleur social MSA - QF maxi = 1 000 €

► AIDES / FRAIS D'OBSÈQUES

Motif	Aides	Conditions
Aide accordée en complément pour couvrir le reste à charge en cas d'absence ou d'insuffisance d'autres financements (prévoyance, capital décès...)	1 000 € maxi selon ressources	- bénéficier d'un accompagnement par un travailleur social MSA - aide selon QF pour les familles et Revenu Brut Global du foyer avant le décès pour les seniors

► PRENDRE SOIN DE SOI

Motif	Aides	Durée	Conditions
Accès à la culture Bien-être Hébergement de 1 à 3 nuitées Restaurant	300 € dans la limite frais réels	1 an	- bénéficier d'un accompagnement par un travailleur social MSA - QF < 1 000 €

► MÉDECINE ALTERNATIVE

Motif	Aides	Durée	Conditions
Acupuncture Chiropractie Etiopathie Kinésiologie Ostéopathie Pédicure-podologue Mésothérapie Réflexologie	300 € dans la limite frais réels	1 an	- selon QF pour les familles - selon Revenu Brut Global pour les retraités - attribuée après intervention éventuelle du régime de base et/ou complémentaire santé - décomptes de remboursement et/ou refus de remboursement de l'organisme de complémentaire santé - en cas d'épuisement professionnel : certificat médical ou évaluation du travailleur social

► AIDE AU RÉPIT

Motif	Aides	Durée	Conditions
Personnes en difficultés psychosociales liées à un épuisement professionnel tel que défini par la CCMSA • Soutien psychologique	60 € maxi/séance 12 séances maxi/personne	1 an (année civile)	- être actif salarié agricole ou exploitant agricole - être affilié au titre des prestations maladie MSA - bénéficier d'un accompagnement individuel par un travailleur social MSA
• Activité physique	40 € maxi/séance 3 séances maxi/personne	1 an (année civile)	
• Activité diététique	40 € maxi/séance 3 séances maxi/personne	1 an (année civile)	
• Administratif	Les coûts liés à cette aide sont pris en charge dans la limite du budget alloué par FNASS.		- être exploitant agricole - être affilié au titre des prestations maladie MSA - bénéficier d'un accompagnement individuel par un travailleur social MSA

► ACCUEIL DES FAMILLES DE PERSONNES HOSPITALISÉES

Participation aux frais d'hébergement dans un établissement d'accueil conventionné MSA (selon ressources et règlement de l'établissement).

Les aides figurant dans ce document sont déterminées par le Conseil d'Administration de la MSA Marne Ardennes Meuse et peuvent faire l'objet de modifications en cours d'année.

Les PEL sont attribuées sous réserve des fonds disponibles.



MSA Marne Ardennes Meuse

24 boulevard Louis Roederer - CS 30001
51077 Reims Cedex

marne-ardennes-meuse.msa.fr
msa.accueil@mam.msa.fr

conception & impression : COM MSA MAM (05/2025) - photos : AdobeStock



L'essentiel & plus encore